UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette

Renaturation de l'Ardon

Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de chantier
17 juin 2020

Lieu :	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises :
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	**Lot 1 :** FORETS & PAYSAGES **Lot 2** : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	Y	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	Y	
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		Y
CALLAND Rosalie	Déléguée de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt	Y	
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages		Y
PETIT Davy	Entreprise Forêts & Paysages	Y	
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		Y
DELMOTTE Maéva	Agence de l'eau Seine-Normandie		Y
ALAVOINE Jean-François	Office Français de la Biodiversité		Y
FELZINGER Guillaume	Office Français de la Biodiversité		Y
TUAUX Sophie	Office Français de la Biodiversité		Y
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	Y	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	Y	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette		Y
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières		Y
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	Y	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières		Y

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE :

- ***Terrassements du nouveau lit et mise en eau***

Les travaux de terrassements du nouveau lit de l'Ardon se sont achevés le mardi 9 juin 2020. Parallèlement, une pêche de sauvegarde de l'ancien tracé a été réalisée ce même jour par la fédération de pêche de l'Aisne, afin de permettre une ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon.

Le nouveau tracé présente désormais un lit mineur sinueux et un gabarit adapté aux périodes d'étiages.

- ***Gestion des rus et du fossé***

L'exutoire du ru de la Boise a été prolongé sous forme sinueuse de sorte à assurer sa connexion avec le nouveau tracé de l'Ardon.
Un décapage sur environ 40 cm de la zone en amont de la passerelle a été réalisé conformément aux remarques de la dernière réunion de chantier.
De plus, le fossé de la parcelle OB 40 a été prolongé et connecté au ru de la Boise en rive gauche.

Connexion du fossé au ru de la Boise

Décapage des berges du ru de la Boise

- ***Aménagement d'un pont-cadre***

A ce jour, seules les culées béton ont été coulées (cf photo ci-dessus). L'entreprise doit donc installer prochainement la passerelle béton avec IPN.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

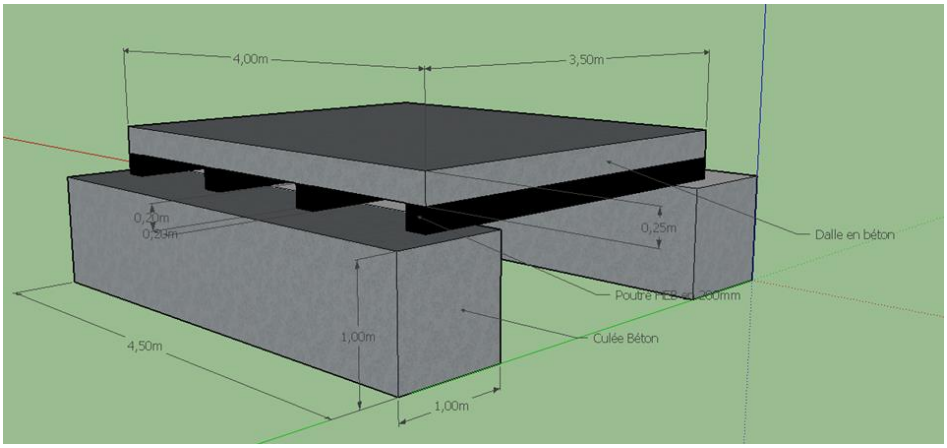

Passerelle en béton pour passages d'engins agricoles

- ***Aménagement d'une passerelle piétonne en bois***

La pose de la passerelle a été réalisée après ouverture totale du nouveau bras de l'Ardon pour garantir la circulation des engins et le haut de culée a été installé au niveau du terrain naturel.
Une reprise des enrochements a été effectuée au niveau des culées pour garantir la stabilité des berges et le mirador en rive gauche devra être remis à sa place d'origine en rive droite, au niveau de l'ancien tracé avant la fin du chantier.

Mirador à déplacer

Passerelle piétonne après reprise des enrochements

- ***Comblement de l'ancien tracé et reprise de l'annexe hydraulique***

L'ancien lit de l'Ardon a été remblayé presque intégralement de l'amont vers l'aval sur un linéaire d'environ 700m, jusqu'à l'aulne piqueté avec l'entreprise afin de conserver une annexe hydraulique. De plus, au niveau de l'ancienne diffluence, la zone a été décapée légèrement lors du remblaiement, afin de permettre à l'Ardon de déborder plus facilement en période de crue.

L'entreprise doit maintenant reprendre les berges de l'annexe hydraulique en pente douce pour faciliter l'implantation d'une végétation adaptée et la fraie du brochet.

Limite aval de la zone de comblement

Ancien lit en cours de comblement

- ***Hélophytes***

Les hélophytes ont été implantées au niveau de chaque banquette conformément au CCTP.

L'opération comprend :

• la fourniture, le transport et la mise en place de mottes de plantes hélophytes au niveau des banquettes conformément au schéma ci-contre,

• la confection de trous suffisamment grands afin de permettre la mise en place des mottes sans que les racines ne soient comprimées,

• la mise en place des plants de façon à ce que la base des tiges externes soit juste au-dessus du niveau d'eau,

• le remblaiement des trous avec des matériaux terreux.

Les plants arbustifs seront quant à eux piquetés et installés à l'automne prochain.

A REALISER PAR L'ENTREPRISE :

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé de façon progressive. L'entreprise veillera à conserver les coupons des sacs d'ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - *Festuca arundinacea*	40%
Fétuque demi-traçante - *Festuca rubra tricophylla*	20%
Baldingère - *Phalaris arundinacea*	30%
Agrostide vulgaire - *Agrostis capillaris*	5%
Pâturin commun - *Poa trivialis*	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - *Festuca rubra*	30%
Fétuque demi-traçante - *Festuca rubra tricophylla*	20%
Fétuque élevée - *Festuca arundinacea*	30%
Agrostide vulgaire - *Agrostis capillaris*	10%
Pâturin commun - *Poa trivialis*	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - *Festuca rubra*	10%
Fétuque demi-traçante - *Festuca rubra tricophylla*	30%
Fétuque élevée - *Festuca arundinacea*	30%
Ray grass - *Lolium perenne*	20%
Pâturin commun - *Poa trivialis*	10%

Les autres aménagements, clôtures et rampe d'accès à la parcelle, ont été piquetés avec les personnes concernées lors de cette réunion de chantier.

La clôture sera posée en sommet de berge, en rive droite de l'Ardon, sur un linéaire d'environ 650 m. Préalablement, quelques souches seront enlevées pour la bonne réalisation des travaux.
Les piquets seront en châtaigner ou acacia d'une longueur totale de 2,5 m, hors sol 1.30 m, intervalle de ± 3,50 m avec 3 ou 4 rangs de fil barbelé.

- Fils barbelés type ronce galvanisé : Ø 2,7 x 4 x 100 mm (Diamètre x Picots x Espacement),
- Crampons galvanisés barbés : 50 x Ø 5 mm (Longueur x Diamètre),
- Piquets : Poteaux châtaigner ou acacia, ronds et écorcés de préférence : Ø 120 -150 mm

L'entrepreneur veillera à la mise en place de jambes de force et à la tension des fils. Des poteaux tendeurs avec chaines galvanisées sont privilégiés.

- Poteaux tendeurs : Placés tous les 50 ml maximum en ligne droite et dans chaque courbe si nécessaire.
  Ø 200 mm avec jambe de forces longueur 2,20m pour 1,30m hors sol.

De plus en fin de chantier, les buses actuellement présentes sur le nouveau tracé de l'Ardon pour le passage des engins seront enlevées et la berge rive droite reprise sous forme de méandre.

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
  - Sébastien LAURENT – Entreprise Forêts & Paysages 07.76.01.80.28
  - Jonathan LARGET / Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74
  - Christopher TETU – technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de **134 266,00 € H.T,** répartis de la façon suivante :

- **Lot 1** (renaturation de cours d'eau) : **124 661,00 € H.T**
- **Lot 2** (mise en défens de cours d'eau) : **9 605,00 € H.T**

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Les 20 % restant sont financés par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est prévue le **mercredi 24 juin à 10H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,